



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2000) 1469

Bruxelles, le 10 mars 2000

DOCUMENT INTERNE

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
de la 1469ème réunion de la Commission
tenue à Bruxelles
(Breydel)
le mercredi 8 mars 2000
(matin)

PV(2000) 1469

Etaient présents :

M. PRODI	Président	(sauf points 9 et 16 en partie)
M. KINNOCK	Vice-Président	
Mme de PALACIO	Vice-Présidente	
M. MONTI	Membre	
M. FISCHLER	Membre	
M. LIIKANEN	Membre	
M. BOLKESTEIN	Membre	
M. BUSQUIN	Membre	
M. SOLBES	Membre	(sauf point 16 en partie)
M. VERHEUGEN	Membre	
M. LAMY	Membre	
M. BYRNE	Membre	
M. BARNIER	Membre	
Mme REDING	Membre	
Mme SCHREYER	Membre	
Mme WALLSTRÖM	Membre	
M. VITORINO	Membre	
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre	(sauf points 1 à 11)

Etaient excusés :

M. NIELSON	Membre
M. PATTEN	Membre

Le secrétariat était assuré par M. C. TROJAN, Secrétaire général, assisté de M. S. BISARRE, Directeur au Secrétariat général.

TABLE DES MATIÈRES

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2000) 1469/3; SEC(2000) 385/2)	7
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2000) 1469)	7
3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1468EME RÉUNION DE LA COMMISSION (1ER MARS 2000) (PV(2000) 1468 A /3; PV(2000) 1468, 2EME PARTIE)	7
4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	12
4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DE MARS 2000 (SP(2000) 896)	12
4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2000) 927).....	12
4.3. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES (SP(2000) 929).....	13
5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2000) 157; SI(2000) 175; SI(2000) 179)	15
6. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS	16
6.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES (SEC(2000) 393 à /5)	16
6.2. PROCÉDURES D'HABILITATIONS APPROUVÉES (SEC(2000) 396 à /6; SEC(2000) 397 à /3).....	16

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2000) 398/3)	17
QUESTIONS ADMINISTRATIVES	17
7.1. <i>NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION</i>	17
7.2. <i>AVIS DE VACANCE D'EMPLOI</i>	18
8. DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION 2000-2006 OBJECTIF 1 - BURGENLAND, AUTRICHE (SEC(2000) 408 ET /2)	19
9. TRAVAUX DU PARLEMENT (SUITE DU POINT 4)	19
<i>RAPPORT DE SUIVI DE LA DECHARGE 1997 (SEC(2000) 436/2 à /5)</i>	19
10. LIVRE VERT SUR LE NÉGOCE DES DROITS D'ÉMISSION DEZ GAZ CONTRIBUANT À L'EFFET DE SERRE À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE (COM(2000) 87/2, /4 ET /5)	20
11. POLITIQUES ET MESURES DE L'UNION EUROPÉENNE EN VUE DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ CONTRIBUANT À L'EFFET DE SERRE : VERS UN PROGRAMME EUROPÉEN RELATIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (COM(2000) 88/2, /3, /5 ET /7; SEC(2000) 430)	20
12. RECOMMANDATIONS POUR DES AVIS DU CONSEIL SUR CERTAINS PROGRAMMES DE STABILITÉ ACTUALISÉS (FRANCE, LUXEMBOURG, PORTUGAL) (SEC(2000) 429; SEC(2000) 431; SEC(2000) 432)	21
13. EUROPE - UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION POUR TOUS - RAPPORT D'ÉTAPE (COM(2000) 130/2)	21

14. POSITIONS EUROPÉENNES RELATIVES À LA "CONFÉRENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS 2000" (WRC 2000) (COM(2000) 86/2, /3 ET /4)	23
15. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2000) 164).....	23
DÉROULEMENT DE LA RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES "JUSTICE / AFFAIRES INTÉRIEURES" (3 ET 4 MARS 2000)	23
16. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS	24
POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE	24
16.1. MOYEN-ORIENT	24
16.2. RELATIONS UNION EUROPÉENNE / INDE	25
16.3. JAPON	25
16.4. ÉLARGISSEMENT	26

Séance unique : mercredi 8 mars 2000 (matin)

La séance est ouverte à 9h20 par M. le Président PRODI.

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

M. BECHET	Chef de Cabinet adjoint de M. NIELSON	
M. CARY	Chef de Cabinet de M. PATTEN	
M. GLYNOS	Chef de Cabinet de Mme DIAMANTOPOULOU	(points 1 à 11)

Assistent également à la séance

M. DEWOST	Directeur général du Service juridique
M. O'SULLIVAN	Chef de Cabinet de M. le PRESIDENT
M. LEVI	Porte-Parole

Présidence : M. PRODI, Président (points 1 à 8 et 10 à 16 en partie)
M. KINNOCK, Vice-Président (points 9 et 16 en partie)

**1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À
L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION**

(OJ(2000) 1469/3; SEC(2000) 385/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

**2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE
CABINET (SEC(2000) 1469)**

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 6 mars 2000.

**3. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE
PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1468^{EME} RÉUNION DE LA
COMMISSION (1^{ER} MARS 2000)
(PV(2000) 1468 A /3; PV(2000) 1468, 2^{EME} PARTIE)**

3.1. PROCÈS-VERBAL ORDINAIRE

1. La Commission approuve l'addendum et le corrigendum repris aux documents PV(2000) 1468/2 et /3, à savoir :

Le point suivant est inséré au procès-verbal de la 1468ème réunion :

Point 20 (bis): **DÉROULEMENT DES TRAVAUX DU CONSEIL
CONSACRÉS AUX QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES (SI(2000) 162)**

M. SOLBES fait rapport sur le déroulement du Conseil ECOFIN du 28 février 2000. Il signale qu'au-delà des points inscrits à l'ordre du jour, les Ministres ont traité, au cours du déjeuner, entre autres, de l'aide financière au Monténégro, et du coût budgétaire éventuel de la réforme administrative de la Commission. Sur ce dernier point, il suggère que M. KINNOCK examine l'opportunité de présenter les grandes lignes de la réforme devant le Conseil ECOFIN.

Point 8 : **TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN**

***COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES
AFFAIRES PARLEMENTAIRES (SP(2000) 801)***

Procédure de décharge 1998 :

A la page 20, le premier alinéa se lit comme suit :

Sur base des informations communiquées par Mme de PALACIO et Mme SCHREYER, la Commission procède à un échange de vues approfondi sur le déroulement des travaux sur la décharge 1998. **Dans ce contexte, Mme SCHREYER souligne la nécessité de définir une approche stratégique et politique à l'égard de la problématique générale de l'octroi de la décharge.**

Point 11 : **RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS : LÉGISLATION
RELATIVE À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS SONORES
DES AVIONS (RÈGLEMENT « HUSHKITS »)
(SEC(2000) 399)**

A la page 24, le 1er et le 2ème alinéas se lisent comme suit :

"La Commission prend note du projet d'accord ad referendum entre Mme de PALACIO et les représentants des Etats-Unis sur le texte d'une déclaration conjointe et d'un plan d'action visant d'une part, une proposition de la Commission concernant la suspension provisoire de l'application de la réglementation relative aux émissions sonores des avions, et d'autre part, la suspension de toute initiative à l'encontre de cette réglementation de la part des Etats-Unis y compris au titre de l'article 84 de la Convention de Chicago, dans l'attente des résultats de la 33ème Assemblée de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Si un accord devait intervenir dans ce cadre, la Commission proposerait de suspendre l'entrée en vigueur de la réglementation communautaire actuelle; en revanche, en cas de rupture des négociations au sein de l'OACI, et dans l'hypothèse où cette proposition aurait été approuvée, les procédures appropriées seraient entamées en vue de mettre fin à cette suspension. Cet accord, s'il intervient, prendra la forme d'un échange de lettres assorti d'une déclaration conjointe CEE/Etats-Unis."

Point 21 : **RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS**
POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

***PRÉPARATION D'UNE COMMUNICATION CONJOINTE
DE LA COMMISSION ET DU HAUT
REPRÉSENTANT/SECRÉTAIRE GÉNÉRAL AU CONSEIL
EUROPÉEN RELATIF AUX BALKANS
(SEC(2000) 381)***

A la page 29, le premier tiret se lit comme suit :

- la possibilité de franchir un pas de plus vers la libéralisation des échanges avec ces pays, moyennant une certaine conditionnalité (**intention de signer des accords de stabilisation et d'association**) ;

Point 22 : **QUESTIONS DIVERSES**

**22.1 *SITUATION CONCERNANT L'AUTORISATION
D'ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS EN
CONFORMITÉ AVEC LA DIRECTIVE
(SEC(2000) 401/2)***

A la page 30, le point 22.1 est modifié comme suit :

Mme WALLSTRÖM fait le point de la situation concernant les procédures d'autorisation des OGM dans le cadre de l'application de la directive 90/220/CEE en soulignant le caractère peu satisfaisant de cette situation : à la veille de la réunion du Comité de réglementation prévue pour le 9 mars 2000, il est à noter qu'aucune autorisation n'a été accordée depuis octobre 1998, que quatorze demandes ont été enregistrées, et que trois sont soumises à la prochaine réunion du Comité.

Elle fait part à la Commission de son intention de présenter à bref délai, **en étroite collaboration avec les autres Commissaires concernés** une communication sur l'ensemble de cette problématique **en vue d'un débat d'orientation au sein du Collège.**

M. LAMY souligne qu'il est urgent de mettre fin à une situation où une réglementation communautaire n'est pas appliquée et qu'il appartient à la Commission de rétablir une situation de droit.

M. BYRNE soutient les efforts déployés par Mme WALLSTRÖM pour débloquer cette situation et se déclare disposé à travailler en étroite collaboration avec elle sur ce dossier.

Sur proposition de M. BUSQUIN, la Commission convient de charger le groupe « Biotechnologies » présidé par le Secrétaire général adjoint de **contribuer au débat d'orientation par une note d'information sur la biotechnologie en général.**

2. La Commission approuve le projet de procès-verbal ordinaire de sa 1468ème réunion, dans le texte corrigé comme indiqué au point 1 ci-dessus.

3.2. PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL

La Commission reporte à huitaine l'approbation du projet de procès-verbal spécial de sa 1468ème réunion.

4. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

4.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DE MARS 2000 (SP(2000) 896)

La Commission prend acte du compte rendu de la session plénière du Parlement européen qui s'est tenue à Bruxelles les 1er et 2 mars 2000.

4.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2000) 927)

La Commission approuve les décisions d'octroi des habilitations reprises au document SP(2000) 927.

En outre, la Commission habilite, en vertu de l'article 13 de son règlement, Mme de PALACIO, M. FISCHLER, M. NIELSON et Mme WALLSTRÖM, en accord avec M. le PRESIDENT et le Membre responsable des relations avec le Parlement européen et, le cas échéant, les Membres associés, à adopter et à transmettre au Conseil, conformément à l'article 251.2.c du traité, dès que le Parlement se sera prononcé, son avis sur les amendements, assorti éventuellement d'une proposition modifiée, sur base de la ligne de conduite indiquée aux documents SP(2000) 847, SP(2000) 848, SP(2000) 849, SP(2000) 850, SP(2000) 851, SP(2000) 845 et /2 et SP(2000) 846 et /2 pour les dossiers suivants :

- Rapport BOUWMAN, Déchets d'exploitation des navires et résidus de cargaison, COM(1998) 452 – 98/0249 (COD)
- Rapport PIECYK, Contrôle technique routier des véhicules utilitaires, COM(1998) 117 – 98/0097 (COD)
- Rapport LANNOYE, Produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine, COM(1995) 722 – 96/0112 (COD)
- Rapport WIJCKMAN, Dimension environnementale dans le processus de développement des PVD, COM(1999) 36 – 99/0020 (COD)

- Rapport FERNANDEZ MARTIN, Conservation et gestion durable des forêts, COM(1999) 41 – 99/0015 (COD)
- Rapport SCHNELHARDT, Label écologique, COM(1996) 603 – 96/0312 (COD)
- Rapport BLOKLAND, Incinération des déchets, COM(1998) 558 – 98/0289 (COD).

4.3. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES (SP(2000) 929)

La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du GAP qui s'est tenue le jeudi 2 mars 2000.

- Préparation politique de la session plénière - dossiers législatifs
(point 2 du rapport du GAP)

La Commission autorise les Membres concernés à prendre position sur les amendements demandés par le Parlement européen aux propositions de la Commission inscrites à l'ordre du jour de la deuxième session plénière de mars.

La Commission examine particulièrement les amendements susceptibles d'être adoptés en deuxième lecture. Elle prend les positions suivantes :

- Rapport WIJLMAN, Dimension environnementale dans le processus de développement des PVD, COM(1999) 36 – 99/0020 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 847, qui conduit au rejet de certains amendements.

- Rapport FERNANDEZ MARTIN, Conservation et gestion durable des forêts, COM(1999) 41 – 99/0015 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 848, qui conduit au rejet de certains amendements.

- Rapport BOUWMAN, Déchets d'exploitation des navires et résidus de cargaison, COM(1998) 452 – 98/0249 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 849, qui conduit au rejet de certains amendements.

- Rapport PIECYK, Contrôle technique routier des véhicules utilitaires, COM(1998) 117 – 98/0097 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 850, qui conduit au rejet d'un amendement.

- Rapport LANNOYE, Produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine, COM(1995) 722 – 96/0112 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 851.

- Rapport SCHNELLHARDT, Label écologique, COM(1996) 603 – 96/0312 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 845/2.

- Rapport BLOKLAND, Incinération des déchets, COM(1998) 558 – 98/0289 (COD)

La Commission adopte la ligne indiquée au document SP(2000) 846 et /2, qui conduit au rejet de certains amendements.

- Permanence des Membres de la Commission le vendredi matin à Strasbourg

La Commission adopte la liste modifiée de présence de Membres de la Commission telle que reprise en annexe IV du document SP(2000) 929.

5. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS

(SI(2000) 157; SI(2000) 175; SI(2000) 179)

La Commission prend note des rapports présentés par le Secrétariat général sur les travaux du Comité des Représentants permanents.

Elle examine particulièrement les dossiers suivants :

- Assistance au Monténégro (SI(2000) 175)

En perspective des prochains Conseils « Ecofin » et « Affaires générales » (respectivement 13 et 20 mars 2000), la Commission convient que les services compétents, sous l'autorité de M. PATTEN en accord avec M. SOLBES, prépareront une analyse des actions possibles en matière d'assistance au Monténégro permettant de surmonter les difficultés inhérentes au statut particulier de cette république de RFY.

- Préparation du Conseil « Marché intérieur du 16 mars 2000 : proposition de directive relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale (SI(2000) 157)

La Commission est informée de l'évolution du dossier et, notamment, de la formule de compromis avancée par la Présidence. Ils notent que ce compromis est susceptible de recueillir une majorité qualifiée au sein du COREPER mais qu'il apparaît improbable que le Conseil puisse être en mesure de statuer à l'unanimité.

Afin de conserver la cohérence de son approche, la Commission charge ses représentants au sein des instances du Conseil de maintenir la position définie dans le cadre de l'habilitation octroyée à M. BOLKESTEIN concernant le dossier en objet.

- Code communautaire des douanes (SI(2000) 179)

La Commission est informée de l'accord intervenu au sein du COREPER, à l'unanimité, sur un compromis qui rétablit, pour l'essentiel, une disposition

supplémentaire définissant la "bonne foi" des redevables. Elle note que ce texte, même s'il ne reprend pas l'ensemble des amendements au code actuel proposés par la Commission, permet de satisfaire l'exigence essentielle de celle-ci de faire supporter par l'importateur la charge de prouver sa bonne foi en cas d'importations frauduleuses entraînant pour la Communauté des pertes importantes de droits de douane.

6. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

6.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES

(SEC(2000) 393 à /5)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 28 février au 3 mars 2000.

6.2. PROCÉDURES D'HABILITATIONS APPROUVÉES

(SEC(2000) 396 à /6; SEC(2000) 397 à /3)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 28 au 3 mars 2000.

7. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES

(SEC(2000) 398/3)

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

7.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION

DG RTD - Création d'une fonction de Conseiller hors classe

La Commission approuve la création de cette fonction et décide de pourvoir cet emploi par la réaffectation dans l'intérêt du service de M. ROUTTI, fonctionnaire de grade A/1 et actuellement Directeur général de la DG RTD en tant que Conseiller hors classe chargé d'un mandat portant sur le suivi de la stratégie de la recherche dans le domaine de la fusion et en particulier du projet ITER ainsi que sur le suivi des travaux de l'International Science and Technology Centre (ISTC).

Cette décision prend effet immédiatement.

DG SANCO.A - Poste de grade A/2 de Directeur

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A/2 de Directeur à la Direction générale Santé et Protection des Consommateurs, au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut, par M. Axel BUNZ, Mme Mercedes DE SOLA DOMINGO, M. Goffredo DEL BINO, M. Fabio GENCARELLI, M. Ronald HAIGH, Mme Agne PANTELOURI, M. Michele PASCA-RAYMONDO, Mme Paola TESTORI, Mme Marie TZIRANI, M. Thierry VISSOL, et M. David WHITE (PERS(1999) 219 et /2).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 2 décembre 1999 (PERS(1999) 219/3 et le 20 janvier 2000 (PERS(1999) 219/4).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les

rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats, la Commission décide de nommer Mme TESTORI au poste vacant en cause, avec effet à une date à fixer ultérieurement.

DG ECFIN - Poste de grade A/1 de Directeur général adjoint

La Commission est saisie de la candidature présentée par M. SCHUBERT pour le pourvoi du poste de grade A/1 de Directeur à la Direction générale Economie et Finances, au titre de l'article 29 § 1 a) du Statut. (PERS(2000) 206/2).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 27 janvier 2000 (PERS(1999) 206/3) et le 10 février 2000 (PERS(1999) 206/4).

La Commission décide de nommer M. SCHUBERT au poste vacant en cause, avec effet au 16 mars 2000.

7.2. AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

DG RTD - Publication du poste de grade A/1 de Directeur général

La Commission approuve l'avis de vacance d'emploi repris au document PERS(2000) 82 et charge la DG Personnel et Administration de procéder à sa publication.

SCR - Publication du poste de grade A/1 de Directeur général

La Commission approuve l'avis de vacance d'emploi repris au document PERS(2000) 83 et charge la DG Personnel et Administration de procéder à sa publication.

8. DOCUMENT UNIQUE DE PROGRAMMATION 2000-2006**OBJECTIF 1 - BURGENLAND, AUTRICHE (SEC(2000) 408 ET /2)**

La Commission approuve le document unique de programmation pour le programme de l'Objectif 1 en Burgenland, Autriche, pour la période 2000 - 2006, tel que décrit au document SEC(2000) 408.

Elle charge M. BARNIER, M. FISCHLER et Mme DIAMANTOPOULOU de consulter, sur cette base, le Comité consultatif pour le développement et la reconversion des régions, le Comité créé en vertu de l'article 147 du traité, le Comité des structures agricoles et du développement rural et le Comité du secteur de la pêche et de l'aquaculture;

Elle habilite M. BARNIER, M. FISCHLER et Mme DIAMANTOPOULOU à prendre la décision définitive d'adoption du document unique de programmation susmentionné, en conformité avec les critères généraux régissant l'exercice des habilitations et selon les dispositions applicables à la consultation des comités, et pour autant que des modifications de substance ne soient pas apportées au contenu des projets soumis à la Commission.

9. TRAVAUX DU PARLEMENT (SUITE DU POINT 4)***RAPPORT DE SUIVI DE LA DECHARGE 1997 (SEC(2000) 436/2 à /5)***

La Commission prend acte du projet de rapport de suivi sur la décharge 1997 et habilite Mme SCHREYER, en accord avec M. le PRESIDENT et M. KINNOCK, à finaliser ce rapport en vue de sa transmission au Parlement européen, au Conseil et à la Cour des Comptes. La Commission note que ce rapport sera examiné par la COCOBU lors de sa réunion du 13 mars 2000.

Mme SCHREYER informe également la Commission sur le contenu d'un rapport de Mme THEATO à l'intention de la Conférence intergouvernementale qui vise à réformer la procédure de décharge prévue à l'article 276 du Traité.

- 10. LIVRE VERT SUR LE NÉGOCE DES DROITS D'ÉMISSION DE GAZ CONTRIBUANT À L'EFFET DE SERRE À L'INTÉRIEUR DE L'UNION EUROPÉENNE (COM(2000) 87/2, /4 ET /5)**
- 11. POLITIQUES ET MESURES DE L'UNION EUROPÉENNE EN VUE DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ CONTRIBUANT À L'EFFET DE SERRE : VERS UN PROGRAMME EUROPÉEN RELATIF AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (COM(2000) 88/2, /3, /5 ET /7; SEC(2000) 430)**

M. ANNERBERG, Chef de Cabinet de Mme WALLSTRÖM, Mme GROEBNER, Membre du Cabinet de M. le PRÉSIDENT, M. ARP, Membre du Cabinet de Mme WALLSTRÖM, et M. VERON, Membre du Service "Presse et Communication", assistent aux délibérations sur ces points.

Dans le cadre de la mise en oeuvre des engagements pris par la Communauté à Kyoto, Mme WALLSTRÖM présente deux documents dans la perspective de la mise en place d'un programme européen relatif aux changements climatiques. Il s'agit en premier lieu d'un Livre vert sur le négoce des droits d'émission de gaz contribuant à l'effet de serre à l'intérieur de l'Union européenne. Ce Livre vert a pour objet à la fois d'assurer une information adéquate sur ce système d'échange de droits, et de consulter les parties intéressées qui sont invitées à faire part de leurs commentaires avant le 15 septembre 2000. Le deuxième document est une communication sur les politiques et les mesures de l'Union européenne en vue de réduire les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre; il propose une liste de mesures envisageables et définit l'organisation des travaux préparatoires de la Commission dans la perspective du lancement d'un programme européen sur le changement climatique.

Mme de PALACIO souligne l'importance de ces contributions, notamment pour les secteurs transports et énergie et indique que la Direction générale Transports et Énergie participera pleinement aux groupes de travail qui seront constitués.

La Commission approuve les textes repris aux documents COM(2000) 87/5 et COM(2000) 88/7 et décide de les transmettre au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions.

12. RECOMMANDATIONS POUR DES AVIS DU CONSEIL SUR CERTAINS PROGRAMMES DE STABILITÉ ACTUALISÉS (FRANCE, LUXEMBOURG, PORTUGAL) (SEC(2000) 429; SEC(2000) 431; SEC(2000) 432)

M. PLANAS, Chef de Cabinet de M. SOLBES, et M. VERON, Membre du Service "Presse et Communication", assistent aux délibérations sur ce point.

M. SOLBES présente trois recommandations pour des projets d'avis du Conseil relatifs à la mise à jour des programmes de stabilité de la France, du Luxembourg et du Portugal. Ces recommandations concluent à la conformité de ces programmes actualisés aux exigences du pacte de stabilité et de croissance et indiquent les domaines où des risques subsistent et où des améliorations sont encore requises.

A l'issue de cette présentation, la Commission approuve les recommandations reprise aux documents SEC(2000) 429, SEC(2000) 431 et SEC(2000) 432 et décide de les transmettre au Conseil.

13. EUROPE - UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION POUR TOUS - RAPPORT D'ÉTAPE (COM(2000) 130/2)

M. VERON, Membre du Service "Presse et Communication", assiste aux délibérations sur ce point.

M. LIIKANEN introduit un rapport d'étape sur l'initiative "eEurope, une société d'information pour tous", lancée par la Commission le 8 décembre 1999 dans le but d'accélérer l'adoption des technologies numériques dans toute l'Europe. Il se réfère plus particulièrement aux deux annexes de ce document.

L'annexe I présente les progrès accomplis depuis décembre 99 en détaillant les initiatives au cours et prévues pour contribuer à atteindre les objectifs d'eEurope et indiquant les mesures supplémentaires qui sont encore requises. Dans ce contexte, M. LIIKANEN souligne en particulier l'importance de trois objectifs :

- favoriser l'accès aux boucles locales en baissant les tarifs pour les lignes louées.
- assurer l'accès à internet et aux ressources multimédias aux écoles et dans des centres publics, y compris dans des zones moins favorisées.
- accélérer le commerce électronique.

L'annexe II contient une analyse explicative de la "nouvelle économie", de son incidence sur l'Europe, et de la position de l'Europe par rapport à cette évolution.

M. LIIKANEN informe également la Commission sur les contacts qu'il a pris lors de son voyage récent aux Etats-Unis. Il souligne en particulier que l'accès aux capitaux à risque y est particulièrement facilité pour la création d'entreprises.

La Commission note que ce rapport d'étape est établi en vue du Conseil européen extraordinaire de Lisbonne des 23 et 24 mars prochain, en appui à la contribution de la Commission transmise par M. le PRESIDENT au Président du Conseil et aux Membres du Conseil européen.

Elle approuve ce rapport en vue de sa transmission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions.

14. POSITIONS EUROPÉENNES RELATIVES À LA "CONFÉRENCE MONDIALE DES RADIOCOMMUNICATIONS 2000" (WRC 2000) (COM(2000) 86/2, /3 ET /4)

M. VERON, Membre du Service "Presse et Communication", assiste aux délibérations sur ce point.

M. LIIKANEN introduit brièvement la communication élaborée en préparation de la "Conférence mondiale des radiocommunications 2000" (du 8 mai au 2 juin 2000) qui doit prendre des décisions importantes sur la disponibilité et la répartition des bandes de fréquences pour les communications radio. L'objectif de la Communauté en la matière sera d'obtenir la réservation de bandes de fréquences lui permettant de développer certaines initiatives majeures.

Mme de PALACIO souligne que cet objectif est primordial pour permettre la réalisation du projet GALILEO, projet civil de navigation par satellite dont les retombées économiques seront particulièrement importantes.

15. TRAVAUX DU CONSEIL (SI(2000) 164)

M. VERON, Membre du Service "Presse et Communication", assiste aux délibérations sur ce point.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION INFORMELLE DES MINISTRES "JUSTICE / AFFAIRES INTÉRIEURES" (3 et 4 mars 2000)

M. VITORINO fait rapport sur le déroulement de la réunion informelle des Ministres "Justice et Affaires intérieures". Plusieurs thèmes ont été abordés :

- Le tableau de bord de mise en place de l'Espace de liberté, sécurité et justice. L'ébauche soumise au Conseil a été bien accueillie; son contenu a été limité aux actions prioritaires fixées par le Conseil européen de Tampere; la seule proposition complémentaire porte sur "le traitement en commun du phénomène du

hooliganisme" dans la perspective de l'Euro 2000 de football et du championnat d'Europe au Portugal en 2004.

- L'éventuelle création d'un Collège européen de police. A ce stade et dans une première phase, il s'agirait d'abord de mettre en réseau les instituts de formation nationaux de personnel de police et d'ouvrir ce réseau à la participation des instituts des pays candidats.
- La lutte contre la criminalité au niveau de l'Union (Eurojust) afin de permettre à la Communauté d'intervenir de façon indépendante.
- L'organisation d'une force de police pour des actions de maintien de l'ordre qui ne devraient pas être confiées à l'armée : l'intervention de M. SOLANA sur ce thème a reçu un accueil très mitigé.
- Politique de "réadmission". La Commission a esquissé une stratégie de négociation de clauses spécifique dans des accords avec certains pays.

16. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

M. VARRICHIO, Membre du Cabinet de M. le PRESIDENT, et M. VERON, Membre du Service "Presse et Communication", assistent aux délibérations sur ce point.

16.1. MOYEN-ORIENT

M. le PRESIDENT informe la Commission sur sa récente visite en Israël et en Palestine et sur les perspectives de paix dans la région. Il souligne que la situation demeure difficile et est particulièrement tendue à Gaza. Il indique que l'aide de l'Union européenne et des Etats membres est indispensable à la survie des réfugiés et qu'une présence européenne plus active, y compris dans le processus de paix, est souhaitée.

16.2. RELATIONS UNION EUROPÉENNE / INDE

M. LAMY fait rapport sur son voyage en Inde (Bombay et New Delhi) qui lui a permis de faire le point des relations commerciales bilatérales (quotas pour les produits textiles), des relations commerciales multilatérales (relance du Millenium Round) et plus généralement des relations politiques entre l'Inde et l'Union européenne à la veille d'un sommet euro-indien à Lisbonne.

Il souligne que l'Europe, et en particulier la Commission, n'est pas assez présente dans ce sous-continent, malgré l'activité déployée par la délégation de la Commission à New Delhi. Il note que la collaboration avec les Etats membres sur place est excellente.

A l'issue de cette information, la Commission procède à un échange de vues sur les causes et les effets de "l'exode des cerveaux" de l'Inde vers les Etats-Unis et sur la nécessité de renforcer le caractère attractif de l'Europe en facilitant l'accès et la libre circulation en Europe des étudiants et chercheurs des pays tiers.

16.3. JAPON

La Commission prend note des informations communiquées par Mme DIAMANTOPOULOU sur sa participation au 9ème symposium Europe/Japon au cours duquel elle a pu prendre des contacts avec plusieurs Ministres, des commissions parlementaires, des syndicats et des organisations féminines.

Les thèmes abordés ont été très variés : situation de l'emploi, systèmes de retraites, problèmes démographiques (vieillesse de la population), immigration et non discrimination, égalité des chances et questions liées au genre.

16.4. ÉLARGISSEMENT

M. VERHEUGEN informe la Commission des recommandations qui seront présentées ce même jour au COREPER concernant les chapitres de l'acquis communautaire à négocier avec les pays candidats (Bulgarie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Roumanie et Malte).

Ces recommandations sont fondées sur le respect des conclusions du Sommet d'Helsinki, chaque pays candidat étant jugé sur ses mérites propres (principe de différenciation) étant entendu que chacun a la possibilité de rattraper le retard pris par rapport aux pays candidats du premier groupe au cours d'une période à définir (principe de rattrapage). Il y aura une liste de chapitres communs à ouvrir (5) à tous les pays candidats, étant entendu que des chapitres supplémentaires seront ouverts pour chaque pays en fonction de son degré de préparation.

*

* *

La réunion est close à 11h15.